
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 12 juin 2013 à 8 h 30
Salle du conseil, Hôtel de ville
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Michael Applebaum, Maire
M. Laurent Blanchard, Président du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Vice-présidente du comité exécutif
M. Michel Bissonnet, Membre du comité exécutif
Mme Mary Deros, Membre du comité exécutif
M. Richard Deschamps, Membre du comité exécutif
M. Christian G. Dubois, Membre du comité exécutif
Mme Josée Duplessis, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Alain Tassé, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

Mme Élane Ayotte, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Robert Lamontagne, Directeur général
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances et réglementation
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Caroline Bourgeois, leader du comité exécutif
Mme Ginette Marotte, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE13 0844

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 12 juin 2013, en y retirant l'article 40.002.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE13 0845

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 17 juin 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE13 0846

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 20 juin 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE13 0847

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Thermo Fisher Scientific, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture d'un spectromètre infrarouge à transformé de Fourier (FTIR), incluant la livraison et l'installation, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 93 628,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 13-12738;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1123108001

CE13 0848

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des contrats, pour une période de 54 mois, avec possibilité d'une prolongation de 90 jours, le service de réception, de tri et de mise en marché de résidus de construction, rénovation, démolition et d'encombrants, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12590;

Contrat	Les entreprises envir. Pierrefonds	Contrat taxes incluses	Nombre de soumissionnaires
11	Ile-Bizard–Sainte-Genève	467 751,39 \$	3
20	Pierrefonds–Roxboro	81 348,07 \$	3
25	Sainte-Anne-de-Bellevue	81 348,07 \$	4
27	Senneville	10 168,51 \$	4

Contrat	Centre de tri Melimax	Contrat taxes incluses	Nombre de soumissionnaires
1	Ahuntsic–Cartierville	85 589,79 \$	3
2	Anjou	14 264,96 \$	4
3	Baie d'Urfé	8 558,98 \$	3
4	Beaconsfield	178 312,06 \$	3
5	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	199 709,51 \$	3
6	Côte-Saint-Luc	285 299,29 \$	3
7	Dollard-des-Ormeaux	14 264,96 \$	3
8	Dorval	271 034,33 \$	3
9	Hampstead	57 059,86 \$	3
10	Kirkland	156 914,61 \$	3
12	Lachine	99 854,75 \$	3
13	LaSalle	114 119,72 \$	3
14	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	356 624,12 \$	4
15	Montréal-Est	85 589,79 \$	4
16	Montréal-Nord	57 059,86 \$	3
17	Montréal-Ouest	14 264,96 \$	4
18	Mont-Royal	142 649,65 \$	4
19	Outremont	385 154,05 \$	3
21	Plateau Mont-Royal	299 564,26 \$	3
22	Pointe-Claire	114 119,72 \$	4
26	Saint-Laurent	385 154,05 \$	3
28	Saint-Léonard	28 529,93 \$	3
29	Sud-Ouest	185 444,54 \$	4
30	Verdun	256 769,37 \$	3
32	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	385 154,05 \$	4
33	Westmount	199 709,51 \$	3
34	Écocentre Acadie	228 239,44 \$	3
35	Écocentre de la Côte-des-Neiges	356 624,12 \$	3
37	Écocentre LaSalle	57 059,86 \$	2
39	Écocentre Rivière-des-Prairies	385 154,05 \$	3

- 2 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 3 - d'accorder à la firme Centre de tri Mélimax Inc. ci-après désignée plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des contrats, pour une période de 54 mois, avec possibilité d'une prolongation de 90 jours, le service de réception, tri et mise en marché de résidus de construction, rénovation, démolition et d'encombrants, aux prix de sa soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public et au tableau de prix reçus :

Contrat	Centre de tri Melimax	Contrat taxes incluses	Nombre de soumissionnaires
23	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	998 547,53 \$	3
24	Rosemont–La Petite-Patrie	1 483 556,33 \$	3
31	Ville-Marie	770 308,10 \$	3
36	Écocentre Eadie	927 222,71 \$	2
38	Écocentre Petite-Patrie	584 863,55 \$	3
40	Écocentre Saint-Michel	656 188,38 \$	3

4 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1134730001

CE13 0849

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des territoires et des écocentres mentionnés, pour une période de 36 mois plus deux années d'option, les contrats pour le service de réception, tri et mise en marché de bois, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12790 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

Contrat	Les Entreprises Environnementales Pierrefonds	Emondage Allard Inc.	Centre de tri Melinax Inc.	Écoservices Tria Inc.	Total Taxes incluses
1 - Ahuntsic/Cartierville		98 441 \$			98 441 \$
2 - Anjou		8 750 \$			8 750 \$
3 - Baie d'Urfé	9 713 \$				9 713 \$
4 - Beaconsfield	16 188 \$				16 188 \$
5-Côte-des-Neiges/ Notre-Dame-de-Grâce			89 655 \$		89 655 \$
6 - Côte-St-Luc			32 800 \$		32 800 \$
7 - Dollard-des-ormeaux	38 851 \$				38 851 \$
8 - Dorval	116 554 \$				116 554 \$
9 - Hampstead		9 625 \$			9 625 \$
10 - Kirkland	16 188 \$				16 188 \$
11 - Ile-Bizard/ Ste-Geneviève	19 426 \$				19 426 \$
12 - Lachine			39 361 \$		39 361 \$
13 - LaSalle			14 870 \$		14 870 \$
14 - Mercier/Hochelaga -Maisonneuve		49 877 \$			49 877 \$
15 - Montréal-Est		4 375 \$			4 375 \$
16 - Montréal-Nord		13 125 \$			13 125 \$
17 - Montréal-Ouest			17 494 \$		17 494 \$
18 - Mont-Royal		39 376 \$			39 376 \$
19 - Plateau Mont-Royal		43 751 \$			43 751 \$
20 - Pointe-Claire	2 590 \$				2 590 \$
21 - Outremont		13 125 \$			13 125 \$
22 - Pierrefonds/Roxboro	32 376 \$				32 376 \$

23 - RDP/PAT		875 \$			875 \$
24 - Rosemont/ Petite-Patrie		54 689 \$			54 689 \$
25 - St-Laurent		35 001 \$			35 001 \$
26 - St-Léonard		28 438 \$			28 438 \$
27 - Sainte-Anne-de- Bellevue	9 713 \$				9 713 \$
28 - Senneville	6 475 \$				6 475 \$
29 - Sud-Ouest				419 \$	419 \$
30 - Verdun				2 934 \$	2 934 \$
31 - Ville-Marie		10 500 \$			10 500 \$
32 - Villeray/St-Michel/ Parc-Extension		40 689 \$			40 689 \$
33 - Westmount		32 814 \$			32 814 \$
34 - Écocentre Acadie		126 879 \$			126 879 \$
35 - Écocentre de la Côte- des-Neiges		140 005 \$			140 005 \$
36 - Écocentre Eadie				314 354 \$	314 354 \$
37 - Écocentre LaSalle			30 614 \$		30 614 \$
38 - Écocentre Petite- Patrie		328 136 \$			328 136 \$
39 - Écocentre Rivière- des-Prairies		262 509 \$			262 509 \$
40 - Écocentre St-Michel		367 512 \$			367 512 \$
Total	268 074 \$	1 708 495 \$	224 793 \$	317 707 \$	2 519 069 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1134730002

CE13 0850

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à « P.E.S. Canada inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition de gyrophares-rampes lumineuses nécessaires à l'aménagement des véhicules d'urgence identifiés 2014 du Service de police de la Ville de Montréal aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 186 087,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12860 et au tableau des prix reçus joint au rapport du Directeur;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1134472006

CE13 0851

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire Motorola Solutions Canada inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de terminaux d'utilisateur (TDU) et accessoires, de services de support 1^{er} Niveau et de maintenance 2^e Niveau, pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements, de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour les lots 1 à 8, aux prix unitaires de sa soumission, pour une somme maximale de 31 459 067 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12217;
- 2 - d'imputer les dépenses des lots 1 à 7, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Une portion de cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération, pour un montant pouvant aller jusqu'à 20 998 910 \$. La seconde portion sera assumée par un budget corporatif.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1135035002

CE13 0852

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération:

- 1 - d'autoriser la deuxième prolongation de l'entente-cadre conclue avec Unifirst Canada Ltée pour la location et l'entretien d'équipement de protection individuelle (ÉPI) de niveau 2 contre les arcs électriques (CG09 0154), pour une période additionnelle de 12 mois, selon les termes et conditions de l'appel d'offres 09 10912;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme de besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1136135005

CE13 0853

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de conclure une entente cadre d'une durée de trois ans, avec l'option de prolonger d'une année pour un maximum de deux prolongations, pour la fourniture de portiques antivol RFID et de chutes de retour, de robots de tri RFID, ainsi que tous les logiciels, applications, composantes matérielles et accessoires s'y rattachant pour le réseau des bibliothèques de Montréal ;

- 2 - d'accorder à Bibliotheca ITG inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin pour les groupes un et deux, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12865, et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1135260002

CE13 0854

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et la Société de transport de Montréal (STM) pour un service de navette dans le quadrilatère Pie-IX / Sherbrooke / Viau / Pierre-de-Coubertin, pendant la période de Mosaïcultures Internationales de Montréal (MIM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 141 806 \$, non taxable, conformément à son offre de service en date du 30 mai 2013, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1130715001

CE13 0855

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 731 750,79 \$, taxes incluses, pour le planage, le revêtement bitumineux, la reconstruction de trottoirs, de mails centraux et de travaux d'éclairage, là où requis, dans la rue Hochelaga, de la rue Vimont à la rue Dickson, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 573 750,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 257903;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1134822007

CE13 0856

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Néolect / Le Saux Inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat, d'une durée de quatre (4) mois, pour des travaux d'installation de câblage de communication en fibre optique sur les axes Côtes-Des-Neiges et St-Laurent (réseaux 5, 69 et 39) et de câblage de communication en cuivre sur l'axe Christophe-Colomb (réseau 82), pour une somme maximale de 427 675,61 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309005;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1135309005

CE13 0857

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 387 701,56 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire, de la chaussée mixte en chaussée flexible et des trottoirs dans le boulevard De Maisonneuve, de l'avenue Northcliffe à l'avenue Claremont, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Excavations Gilbert Théorêt inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 954 201,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 278101;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1134822018

CE13 0858

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 654 906,70 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné), d'une conduite d'eau secondaire, de la chaussée et des trottoirs, là où requis, dans l'avenue De La Salle, de la rue Hochelaga à l'avenue Pierre-de-Coubertin, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Excavations Gilbert Théorêt inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 548 306,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 265401;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1134822017

CE13 0859

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 185 139,26 \$, taxes incluses, pour le réaménagement temporaire de la cour de voirie de la Commune, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total maximal de 1 128 704,06 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5609;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1135884001

CE13 0860

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 319 582,27 \$, taxes incluses, pour le remplacement des systèmes d'éclairage du terrain synthétique de football-soccer du complexe sportif Claude-Robillard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Néolect/Le Saux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 304 364,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 6503 ;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1134332002

CE13 0861

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 742 278,60 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au Centre Monseigneur-Pigeon situé au 5550, rue Angers, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total maximal de 711 350,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5627;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1130652002

CE13 0862

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 5 815 845 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction d'un égout combiné (unitaire) et d'une conduite d'eau secondaire, là où requis, dans l'avenue Northcliffe, du boulevard De Maisonneuve à la rue Sherbrooke et dans la rue Sherbrooke, de l'avenue Northcliffe à un point à l'est de l'avenue Grey dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Pavages D'Amour inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 311 845 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 234403;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1134822005

CE13 0863

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense supplémentaire de 32 000,01 \$, taxes incluses, et un transfert de 32 999,99 \$ du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents, pour compléter la première phase des travaux de réfection du béton des halles du marché Jean-Talon, situé au 7070 rue Henri-Julien;
- 2- d'accorder à Soconex entrepreneur général inc. ce surplus contractuel de 65 000 \$, majorant ainsi le montant total du contrat octroyé (CM12 1110) de 573 840, 23 \$ à 638 840, 23 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1130660007

CE13 0864

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 569 625 \$, taxes incluses, pour des contingences dans le cadre du contrat accordé à Groupe Décarel inc. pour la construction du Planétarium Rio Tinto Alcan (CM11 0477), majorant ainsi le montant total du contrat de 35 524 000 à 36 093 625 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1136336001

CE13 0865

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 8 444 927,98 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction et de réhabilitation par chemisage des conduites d'égout et d'eau secondaire/principale, d'une chaussée mixte en chaussée flexible, des trottoirs, incluant un réaménagement géométrique, travaux d'éclairages et de feux de circulation dans les rues de la Cathédrale et Metcalfe (P.R.R. 2013 – centre-ville), dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Paysagiste S. Forget inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 959 920,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 103801;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1134822021

CE13 0866

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 39 474 619,12 \$, taxes incluses, pour la construction du Centre de soccer intérieur au Complexe environnemental Saint-Michel (CESM), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Entreprise de Construction T.E.Q. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 38 863 988, 21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5646;

3 - d'approuver la cession du contrat intervenu entre la Ville et Nordic Structures Bois inc. pour la conception, la fabrication, la livraison et l'installation de la structure de toit de longue portée en bois, au montant de 8 332 442,73 \$ taxes incluses, à Entreprise de Construction T.E.Q. inc.;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1131670003

CE13 0867

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande de services professionnels d'estimateurs en construction afin de soumettre les projets de construction (infrastructures urbaines) à une validation des coûts, pour une période maximale de 24 mois;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire Macogep, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 133 210,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12571 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, conformément aux informations financières inscrites au dossier et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1131237001

CE13 0868

Il est

RÉSOLU :

1. d'approuver le contrat d'édition entre le Groupe Librex inc. et la Ville de Montréal pour la publication d'un outil pédagogique intitulé « Les Survivantes »;
2. d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal, à signer ce contrat pour et au nom de la Ville de Montréal;
3. d'imputer les revenus qui découleront de cette publication, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1133329001

CE13 0869

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Services intégrés Lemay et associés inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour effectuer les plans et devis ainsi que la surveillance de chantier pour le remplacement de lanterneaux du Biodôme de Montréal, pour une somme maximale de 205 517,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12749 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1133046002

CE13 0870

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 574 875,00 \$, taxes incluses, pour la conception du projet de réfection du pont d'étagement Rockland, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ; de ce montant, la Ville de Mont-Royal s'engage à rembourser la somme de 287 437,50 \$;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Les Services exp inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 482 895,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12378 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent au montant de 287 437,50 \$ taxes incluses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;
- 4- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;

Adopté à l'unanimité.

20.024 1130541002

CE13 0871

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet d'entente de partenariat, d'une durée de trois ans, d'une valeur estimée à 379 446 \$, à compter du 1^{er} juin 2013 jusqu'au 30 mai 2016, entre la Ville et l'Université de Sherbrooke pour sa Chaire de recherche sur la maltraitance envers les aînés pour le développement des outils de dépistage et de suivi afin de bien reconnaître les situations de maltraitance envers les aînés et la meilleure façon d'intervenir dans le cadre du projet Ensemble pour contrer les abus, la violence et les fraudes envers les personnes aînées.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1122402001

CE13 0872

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver les projets d'ententes, substantiellement conformes aux pièces jointes no 2 et no 3 du présent dossier, entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), le Directeur général des élections du Québec et la Ville de Montréal pour la réalisation de deux projets pilotes dans le cadre de l'élection générale du 3 novembre 2013, soit d'autoriser la Ville à offrir respectivement à ses électeurs le « Vote au domicile de l'électeur ne pouvant se déplacer » et le « Vote par anticipation au bureau du président d'élection »
- 2 - d'autoriser le maire et le président d'élection à signer les documents pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1130892001

CE13 0873

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet d'acte de cession, sujet à l'approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), par lequel la Société nationale du cheval de course (SONACC), représentée par Raymond Chabot inc., le liquidateur, et le Gouvernement du Québec cèdent à la Ville un emplacement formé des lots 2 384 988 et 2 648 223 du cadastre du Québec, d'une superficie de 434 756,8 mètres carrés, situés à l'ouest du boulevard Décarie et au sud de la rue Paré, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, connu sous le nom de l'Hippodrome de Montréal, et ce, sans contrepartie monétaire immédiate, mais sujet aux conditions stipulées au projet d'acte;
- 2 - d'autoriser un virement de crédits de 76 982,50 \$ en provenance du budget des dépenses générales d'administration vers le budget de la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) afin de permettre à celle-ci d'assumer les dépenses inhérentes à la cession de ces lots.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1121195004

CE13 0874

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le document intitulé « Autorisation » afin que la Société de transport de Montréal puisse procéder à des travaux de préparation du sol, d'excavation et de construction requis pour son projet d'accessibilité universelle à l'édicule de métro Jean-Talon, situé au sud-ouest des rues Saint-Vallier et Jean-Talon, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, constitué d'une partie du lot 2 333 775 du cadastre du Québec, selon les termes et conditions stipulés audit document ;

- 2- d'approuver un projet d'acte de cession par lequel la Ville de Montréal cède à la Société de transport de Montréal deux lots qui seront déposés au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, lesquels lots correspondront à l'occupation réelle de l'agrandissement de l'édicule Sud du métro Jean-Talon, avec une limite en aérien et jusqu'au nadir en tréfonds, pour une somme de 478,26 \$ par m² pour un total estimé à 22 000 \$; le prix sera ajusté suivant la somme des superficies des lots déposés au cadastre et cédés aux conditions stipulées au projet d'acte, notamment l'établissement d'une servitude d'entretien en faveur des lots vendus à la Société de transport de Montréal ;
- 3- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1131027002

CE13 0875

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Jalbec inc., à des fins d'entreposage de véhicules hors saison, pour une période de cinq ans et 17 jours, à compter du 15 octobre 2013 jusqu'au 31 octobre 2018, un espace d'entreposage d'une superficie locative approximative de 1 819,51 mètres carrés, au 2350, rue Dickson, local 440, moyennant un loyer total de 1 050 738,53 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1135323002

CE13 0876

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention de modification de bail entre la Ville et Joseph Remer modifiant la clause obligation du locataire de façon à ajouter la responsabilité au locataire d'effectuer l'entretien et la réparation des lieux loués, à compter du 1^{er} juin 2013;
- 2- d'approuver un projet de convention de modification de bail entre la Ville et Ali et Les Princes de la Rue modifiant le loyer à 59 062,50 \$, incluant la TPS, pour la période débutant le 1^{er} juin 2012 et se terminant le 31 août 2014 et modifiant la clause obligation du sous-locataire de façon à ajouter la responsabilité au sous-locataire d'effectuer l'entretien et la réparation des lieux loués, à compter du 1^{er} juin 2013;
- 3- d'effectuer un virement budgétaire d'une somme de 110 804,52 \$ de la Direction de la diversité sociale du Service de la qualité de vie vers la Direction des stratégies et transactions immobilières du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles, afin de couvrir la diminution du loyer perçu pour les années 2012 et 2013;
- 4- d'imputer ces revenus et ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1134069003

CE13 0877

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de ratifier le soutien à Ali et les princes de la rue sous la forme d'une gratuité des frais pour l'utilisation du gymnase double du Centre Claude-Robillard, lors de la tenue d'un Gala de boxe qui a eu lieu le 10 mai 2013 - pour un montant approximatif de 3 370 \$;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 2 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 120 000 \$ à Ali et les princes de la rue pour la réalisation du projet Leadership des princes de la rue pour les éditions 2013 et 2014, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales et des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013 - 2015);
- 3 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1131375003

CE13 0878

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 203 715 \$ aux 32 organismes ci-après désignés, pour l'année 2013, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme Montréal Interculturel (PMI) 2013 :

Organismes	Montant
Alliance socioculturelle et aide pédagogique (ASAP)	5 300 \$
Alliance Familles-École	6 263 \$
Amis du monde	7 200 \$
Association de la communauté Noire de Côte-des-Neiges	7 000 \$
Le Centre des Ressources de la communauté noire	7 500 \$
Centre africain de développement et d'entraide inc.	5 000 \$
CARI St-Laurent	7 500 \$
Centre d'Action socio-communautaire de Montréal	7 500 \$
Centre d'aide aux familles latino-américaines	5 575 \$
Centre d'appui aux communautés immigrantes de Bordeaux-Cartierville	7 000 \$
Le Centre de ressources sur la non-violence (C.R.N.V.) inc.	7 500 \$
Centre de ressources éducatives et communautaires pour adultes	7 500 \$
Centre de services et d'intégration des minorités culturelles (C.S.I.M.C.)	7 000 \$
Communauté Sépharade Unifiée du Québec	7 500 \$
Congrès National des Italo-canadiens, Région Québec	7 500 \$
Bureau associatif pour la Diversité et Réinsertion	6 400 \$
FEEJAD (Famille pour l'Entraide et d'Éducation des Jeunes et des Adultes)	7 000 \$
Femmes du monde à Côte-des-Neiges	3 191 \$
Fondation Salvador Allende (Montréal)	5 450 \$
Himalaya Séniors du Québec	2 500 \$
Institut Pacifique	6 400 \$
Jeunesse en action Communauté Penuel	6 538 \$
La Ligue des Noirs du Québec	7 500 \$

La Maison Bleue: milieu de vie préventif à l'enfance	7 200 \$
La Maison des jeunes « Par la grand'porte »	7 500 \$
La Troupe folklorique grecque Syrtaki	5 988 \$
Atelier musical panarmonia	5 000 \$
Projet Refuge	7 000 \$
Repère, Relation d'entraide pour une paternité renouvelée	4 697 \$
Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée	7 500 \$
Solidarité SAWA	6 400 \$
Trans-Art 2000	4 613 \$

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1130340001

CE13 0879

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 200 000 \$ à Vélo Québec Événements (Féria du vélo), pour les éditions 2013 et 2014;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1131470002

CE13 0880

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à Gai Écoute Inc. pour la réalisation de sa planification 2013 ;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1133220003

CE13 0881

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 300 000 \$ au Collectif de festivals montréalais pour la période 2013 et 2014.
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1131470003

CE13 0882

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier annuel de 350 000 \$ en 2013 et 2014 à La Vitrine culturelle de Montréal, à même l'enveloppe de 175 M\$ de l'Entente avec le gouvernement du Québec visant à appuyer la mise en oeuvre de la stratégie de développement « Imaginer - Réaliser Montréal 2025 » pour le programme « Plan d'action 2007-2017 - Montréal, métropole culturelle », afin d'approuver l'entente biennale 2013-2014 conclue entre la Ville et La Vitrine culturelle de Montréal;
- 2- d'approuver le projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser un budget additionnel en 2013 équivalent aux revenus et aux dépenses de 50 000 \$ et un ajustement de la base budgétaire revenu et dépense pour l'année 2014;
- 4- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1124320009

CE13 0883

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire Ethnoscop inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en archéologie dans le cadre des travaux visant la construction et la reconstruction de conduites d'égout et d'aqueduc, la reconstruction de trottoirs, la fourniture et la pose de bordures et de pavés divers de même que l'installation d'équipements d'éclairage là où requis, dans les rues Duke, de Nazareth et Wellington - Lots 5D, 15, 19 et 21 - Projet Bonaventure, pour une somme maximale de 110 425,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12770 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1134002002

CE13 0884

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le projet de convention de collaboration entre la Ville, l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et la Société d'habitation et de développement de Montréal par lequel les parties s'engagent à collaborer au développement, à des fins résidentielles et commerciales, du terrain de l'ancienne cour de voirie Beaugrand.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1133370003

CE13 0885

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de fermer et de retirer du registre du domaine public le lot 2 617 617 du cadastre du Québec;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède au Village de Senneville un terrain et une bâtisse sis au 53, chemin de Senneville, constitué du lot 2 617 617 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 159,3 mètres carrés, dans le Village de Senneville, sans considération monétaire, plus les taxes applicables, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1131368004

CE13 0886

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de modifier le protocole d'entente intervenu entre la Ville et Mosaïcultures Internationales de Montréal (CM11 0753) afin de reporter le terme du prêt de 300 000 \$ consenti à cet organisme, du 30 juin 2012 au 31 décembre 2013;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 672 603,75 \$, majorant ainsi le montant total de la contribution de 12 704 737,50 \$ à 13 377 341,25 \$, taxes incluses et d'approuver, à cette fin, le projet de modification à la convention intervenue entre la Ville et Mosaïcultures Internationales de Montréal (CM12 0212);
- 3- de modifier également ledit projet de modification à la convention (CM12 0212) en y ajustant la clause du partage des recettes de billetterie et en y inscrivant celles des produits dérivés, ainsi que celles des deux œuvres de mosaïcultures laissées en garantie pour couvrir le niveau de recettes escomptées et le remboursement du prêt consenti;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1136254001

CE13 0887

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de renouveler la réserve à des fins de rue sur une partie du lot 1 351 429 du cadastre du Québec, identifié au Plan C-3 OUTREMONT, préparé par Noémie Plante, arpenteur-géomètre, et daté du 6 avril 2011;
- 2- de renouveler la réserve à des fins de rue sur une partie du lot 1 351 630 du cadastre du Québec, identifié au Plan O-3 OUTREMONT, préparé par Noémie Plante, arpenteur-géomètre, et daté du 6 avril 2011;
- 3- de mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1135268003

CE13 0888

Il est

RÉSOLU :

- 1- de donner un accord de principe relativement aux orientations proposées pour les écoterritoires afin que la Direction des grands parcs et du verdissement puisse entreprendre la mise en œuvre de son programme de conservation des 150 hectares de terrains municipaux présentant un intérêt écologique et que, par la même occasion, la Direction des stratégies et transactions immobilières puisse enclencher les démarches formelles pour disposer des 48 hectares de terrains municipaux n'ayant aucun intérêt écologique ;
- 2- de demander l'avis du Conseil du patrimoine lors de l'adoption des règlements modifiant l'annexe du Décret d'agglomération de Montréal pour retirer les terrains municipaux sans intérêt écologique dans les écoterritoires ;
- 3- de signifier au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le désir de Montréal de voir les propriétés gouvernementales assujetties aux mêmes règles imposées à l'agglomération par le décret 1229-2005 quant à l'aliénation des terrains municipaux dans les écoterritoires.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1135915002

CE13 0889

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de mandater la Direction générale, en concertation avec le Service des infrastructures du transport et de l'environnement, pour poursuivre la démarche de mise en place de la société paramunicipale « Bureau du taxi de Montréal » sur la base des orientations proposées suivantes :

- maintenir les services de soutien que la ville fournit actuellement au Bureau du taxi et du remorquage en matière de gestion des ressources humaines, financières, matérielles, informatiques et en service juridiques, d'accès à l'information et de gestion des documents et d'archivage, et ce sans frais additionnel ;
- convenir d'une entente de location de services des employés du Bureau, sur un modèle comparable à celui qui a prévalu lors de la création de la société en commandite « Stationnement de Montréal » ;
- accorder en principe des ressources additionnelles d'une valeur approximative de 850 000 dollars lors de la première année d'opération. La société devra, par la suite, soumettre son budget et poursuivre un objectif d'autofinancement.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1133335002

CE13 0890

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer les personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal, pour un mandat de 2 ans, à compter du 3 juin 2013, représentant la clientèle de l'industrie du taxi et de l'industrie touristique de l'Île de Montréal :

- M. André Leclerc de Kéroul - Clientèle à mobilité réduite;
- Mme Denise Vaillancourt de la Société de transport de Montréal - Clientèle corporative;
- Mme Claudia Di Iorio de Cool Taxi - Clientèle régulière;
- Mme Lucy Mongiovi de l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal (Tourisme Montréal) - Clientèle touristique;

Adopté à l'unanimité.

30.004 1133335003

CE13 0891

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser, à la demande du Festival de la Santé inc., la tenue de l'événement « Marathon Oasis de Montréal », le 22 septembre 2013, de 4 h 45 à 15 h 15;
- 2 - d'autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements de Ville-Marie, Le Plateau Mont-Royal, de Rosemont-La Petite Patrie et de Villeray–St-Michel–Parc-Extension;
- 3 - d'autoriser le marquage, avec de la peinture soluble à l'eau, d'une ligne bleue sur la surface de la chaussée de tout le parcours du Marathon :
 - durant l'exécution des travaux de peinture :
 - une allée de circulation d'au moins 60 cm sur le trottoir doit être maintenue à la disposition des piétons;
 - la peinture ne doit pas empiéter sur un signal de circulation tel une ligne, une marque ou un signe au sol;
 - cette autorisation est valable du 1^{er} septembre 2013 au 12 octobre 2013;
 - à l'expiration de la période visée, la peinture doit être enlevée;
 - les organisateurs de cet événement sont responsables des présentes règles;

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1131005003

CE13 0892

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la Direction de la culture et du patrimoine à rembourser à la Société d'habitation et de développement de Montréal un montant maximal de 110 615,92 \$ pour couvrir les frais relatifs au départ de M. Robert Perron suite à sa mise à pied;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1130382002

CE13 0893

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 27 700 \$, incluant l'attribution d'une bourse de 15 000 \$ à l'auteur(e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal, pour la mise en place et la gestion du Grand Prix du livre de Montréal, édition 2013;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1131213003

CE13 0894

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 47 470,80 \$ pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, édition 2013, incluant l'attribution de trois bourses suivantes totalisant 17 500 \$ et visant à mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art :
 - 5 000 \$ pour le Prix François-Houdé (relève);
 - 5 000 \$ pour le Prix Pierre-Ayot (relève);
 - 7 500 \$ pour le Prix Louis-Comtois (mi-carrière);
- 2- d'approuver un projet de convention de services professionnels par lequel l'Association des galeries d'art contemporain (Montréal) s'engage à fournir à la Ville de Montréal les services requis pour la mise en place et la gestion du Prix Louis-Comtois et du Prix Pierre-Ayot, édition 2013, et ce, avec l'étroite collaboration de la Direction de la culture et du patrimoine, pour une somme maximale de 15 817,29 \$, taxes incluses;

- 3- d'approuver un projet de convention de services professionnels par lequel le Conseil des métiers d'art du Québec s'engage à fournir à la Ville de Montréal les services requis pour la mise en place et la gestion du Prix François-Houdé, édition 2013, et ce, avec l'étroite collaboration de la Direction de la culture et du patrimoine, pour une somme maximale de 14 153,51 \$, taxes incluses;
- 4- d'autoriser le Directeur de la culture et du patrimoine à signer lesdites conventions de services professionnels pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1131213002

CE13 0895

Il est

RÉSOLU :

d'approuver les tarifs de rémunération du personnel électoral révisés, aux fins de la tenue de l'élection générale du 3 novembre 2013, le tout tel que détaillé dans la pièce jointe au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1133430004

CE13 0896

Il est

RÉSOLU :

de fixer au 30 juin 2013 la date à laquelle les conseils d'arrondissements devront transmettre les budgets PTI 2014-2016 pour la prise en compte par le comité exécutif en vue de l'adoption du PTI 2014-2016 par le conseil municipal et le conseil d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1132662001

CE13 0897

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver les modifications à la Politique de gestion contractuelle afin d'y ajouter l'article 2.4 visant certaines situations particulières.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1130088002

CE13 0898

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de demander aux services concernés de produire une analyse suite au bilan de la performance des firmes externes mandatées pour réaliser des estimations pour le compte de la Ville et de lui en faire rapport (R-16).
- 2 - de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa deuxième année d'activité.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1132714004

CE13 0899

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter, sous réserve de l'adoption par le conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » - « Écoterritoire de la Trame verte de l'Est », les effets découlant de l'entrée en vigueur de ce règlement, le tout conformément aux dispositions de l'article 116 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (chapitre E-20.001) .

Adopté à l'unanimité.

30.013 1131368008

CE13 0900

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accepter, conformément au 2^o alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, l'offre de l'arrondissement de Saint-Laurent de réaliser les travaux de prolongement de la rue Perceval-Reid et ce, selon les modalités détaillées à l'entente administrative jointe au présent sommaire décisionnel;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire en provenance du Service des infrastructures, des transports et de l'environnement, projet 41002 - Aéroports de Montréal (ADM) - Construction d'infrastructures (Lot 12) et projet 59009 - Programme de réaménagement géométrique du réseau artériel vers l'arrondissement de Saint-Laurent, projet 22114 - Fonds d'investissement - Prolongement de la rue Perceval-Reid (ADM Lot 12), pour un montant total de 4 566 000 \$ et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1134175003

CE13 0901

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'offrir aux conseils d'arrondissement, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, d'assumer la responsabilité des services liés aux activités de dotation, conformément à l'offre de service jointe au présent dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1132464002

CE13 0902

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la modification de l'accord de contribution convenu avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI), la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ), (CM10 0947 modifiée par CM13 0047), aux fins d'aider à réaliser le projet appelé « Programme de coopération municipale Haïti-Canada (PCM) » en Haïti et mandater le directeur principal du Service des affaires institutionnelles pour signer ledit document.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1134834005

CE13 0903

Il est

RÉSOLU :

1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) », pour retirer de l'écoterritoire de la trame verte de l'Est, à des fins résidentielle et commerciale, le lot 1 875 138 et les lots projetés 5 211 887, 5 211 889, 5 211 891, 5 211 893 et 5 211 895 du cadastre du Québec, pour une superficie totale de 5 092,9 mètres carrés, et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

de recommander au conseil d'agglomération :

2 - de prendre note qu'aucune condition ou modalité n'est prévue au règlement afin d'assurer la transition puisque l'immeuble n'a pas été financé par des revenus d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1131368003

CE13 0904

Il est

RÉSOLU :

- 1- de réserver une somme de 93 640 \$ pour le volet « Besoins complémentaires » visant la mise en œuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;
- 2- d'autoriser le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales ».

Adopté à l'unanimité.

40.003 1131180001

CE13 0905

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de retirer l'église Notre-Dame-de-la-Paix de la liste des bâtiments exceptionnels hors secteur, et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;
- 2- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition de l'église Notre-Dame-de-la-Paix ainsi que la construction et l'occupation d'une ressource intermédiaire sur le lot 1 153 010 », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

de recommander au conseil municipal :

- 3- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de retirer l'église Notre-Dame-de-la-Paix de la liste des bâtiments exceptionnels hors secteur;

Adopté à l'unanimité.

40.004 1124637015

CE13 0906

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la promotion de cadre policier suivante, à compter de la date d'affectation en fonction supérieure :

- Monsieur Sylvain Parent, sergent, superviseur de quartier au Poste de quartier 15, est promu en permanence au grade de commandant, à titre de cadre de service à la Section vigie des pratiques policières.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1132418003

CE13 0907

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt du rapport de la Commission de la présidence du conseil à la suite de l'étude des amendements requis au *Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires* (RCE 04-008) pour un comité exécutif public.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1131165002

CE13 0908

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt du rapport de la Commission de la présidence du conseil portant sur la conciliation travail-famille pour les élu·es et élus.

Adopté à l'unanimité.

60.005 1131165001

CE13 0909

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 1^{er} au 31 mai 2013.

Adopté à l'unanimité.

60.006 1131041009

CE13 0910

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE135035002 : Accorder à Motorola Solutions Canada inc., le contrat pour la fourniture et l'installation de terminaux d'utilisateur (TDU) et accessoires, de services de support 1er Niveau et de maintenance 2e Niveau (pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour les lots 1 à 8, pour une somme maximale de 31 459 067 \$, taxes incluses (Appel d'offres public 12-12217 – 1 soum.).

Adopté à l'unanimité.

60.007 1130573015

CE13 0911

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE134822021 : Accorder un contrat à Paysagiste S. Forget inc., pour la reconstruction et réhabilitation par chemisage des conduites d'égout et d'eau secondaire / principale, d'une chaussée mixte en chaussée flexible, des trottoirs, incluant un réaménagement géométrique, des travaux d'éclairages et de feux de circulation dans les rues de la Cathédrale et Metcalfe. (P.R.R. 2013 – centre-ville). Arrondissement : Ville-Marie. Dépense totale de 8 444 927,98 \$ (contrat : 6 959 920,98 \$ + incidences : 1 485 007 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 103801 - 1 soumissionnaire.

Adopté à l'unanimité.

60.008 1130573017

CE13 0912

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE131670003 : Accorder un contrat à la firme Entreprise de Construction T.E.Q. inc. pour la construction du Centre de soccer intérieur au CESM - Dépense totale de 39 474 619,12 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 5646 - 5 soumissions / Approuver la cession du contrat intervenu entre la Ville et Nordic Structures Bois Inc. pour la conception, la fabrication, la livraison et l'installation de la structure de Bois (CM13 0130) au montant de 8 332 442,73 \$, taxes incluses, à Entreprise de Construction T.E.Q. inc.

Adopté à l'unanimité.

60.009 1130573020

Levée de la séance à 15 h 55

70.001

Les résolutions CE13 0844 à CE13 0912 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Laurent Blanchard
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville